

DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: 38 Nombre de membres présents : 24

Nombre de votants: 37

Date de convocation: 06/12/2018

<u>OBJET</u>: BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT **2018**: VIREMENT DE CREDITS

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

L'an **Deux Mille DIX-HUIT** le 13 Décembre , le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) - TAURINYA, LLOBET (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) - CHINAUD (Calmeilles) - LEHOUSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) - CRUCQ (Fourques) - TOURNE (Llauro) - MAURAN (Montauriol) – PUIG (Sainte Colombe) – XANCHO (Saint Jean Lasseille) - FERRER (Terrats) - OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, BERNADAC, BATALLER-SICRE (Thuir) – LESNE (Tordères) – ATTARD, ALBERT, COUSSOLLE (Trouillas) - PERALBA (Villemolaque).

Procurations:

JL.PUJOL (Fourques) à CRUCQ Nadine
R.TOURNE (Llauro) à M.LESNE
P.BELLEGARDE (Passa) à C.VILA
R.LEMORT (Thuir) à JM.LAVAIL
T.VOISIN (Thuir) J.CHEREZ
D.RUIZ (Thuir) à M.FERRER
N.MON (Thuir) à R.OLIVE
A.BOURRAT (Thuir) à N.GONZALEZ
R.PEREZ (Thuir) à JC.BERNADAC
S.RAYNAL (Thuir) à L.BERNARDY
L.FERRER (Thuir) à B.BATALLER-SICRE
J.AMOUROUX (Tresserre) à A.PUIG
G.FLACHAIRE (Villemolaque) à JC.PERALBA

Absents:

P.MAURY (Thuir)

Monsieur Francis AUSSEIL est élu secrétaire de séance. Le compte rendu de la dernière séance du Conseil est adopté à l'unanimité.

ID: 066-246600449-20181213-139_18_VC_ASS-BF

139/2018

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT: VIREMENT DE CREDITS DEPENSES DE **FONCTIONNEMENT 2018**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

CONSIDERANT le vote du budget Annexe Assainissement 2018 en date du 30 Mars 2018.

Le Président EXPLIQUE à l'Assemblée que les crédits budgétaires affectés aux charges financières (intérêts sur capital d'emprunt) s'avèrent être insuffisantes pour clôturer l'année budgétaire du Budget annexe Assainissement 2018.

Aussi, il convient de prévoir un virement de crédits suffisants pour assurer les règlements de ces charges.

Le conseil doit autoriser la passation du virement de crédits suivants, de chapitre à chapitre :

| DEPENSES | Chapitre à réduire Chapitre 67 Charges exceptionnelles | | Chapitre à augmenter Chap.66- Charges financières | |
|---------------------------|---|------------|--|------------|
| DE FONCTIONNEMENT | | | | |
| Virement | 67-673 | - 1 060,00 | 66-66111 | + 1 060,00 |
| TOTAL CHAP.APRES VIREMENT | | 8 940,00 | | 184 212,84 |

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT INCHANGE : 2 244 315,21€

Le Président DEMANDE au Conseil de valider la décision modificative présentée pour l'équilibre des opérations comptables des dépenses de la section de fonctionnement.

Le Conseil Communautaire

Ouï l'exposé de son Président Après en avoir valablement délibéré A l'unanimité des membres présents ou représentés

ACCEPTE le virement de crédits ainsi défini ci-dessus.

AUTORISE à procéder aux écritures comptables nécessaires.

DIT que copie de la présente sera transmise au Trésorier Principal dès qu'elle sera rendue exécutoire.

FAIT et DELIBERE à THUIR, les jours, mois et an que dessus.

e Président

Řené OLIVE